

AROMA  ZONE

EXPERT NATUREL EN SOINS & BEAUTÉ

**Bilan des émissions de Gaz à Effet de
Serre (GES) et Trajectoire de
décarbonation – 2024**

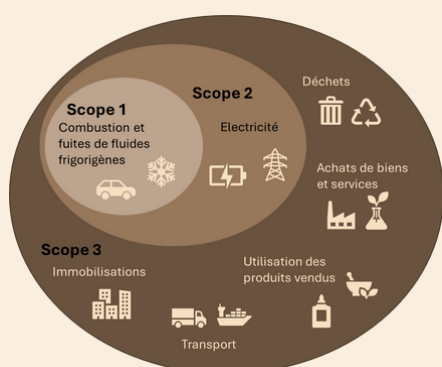
BILAN DES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Depuis 2022, Aroma-Zone réalise chaque année un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) et ceci conformément aux règles du GHG Protocol, reconnues internationalement.

Ce bilan carbone est calculé sur une période d'une année civile, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Chaque année, dans une démarche d'amélioration continue, lors de la réalisation du nouveau bilan carbone, la collecte des données d'entrée est améliorée et affinée afin de gagner en précision et permettre ainsi une meilleure compréhension des émissions et des leviers d'action possibles pour réduire l'empreinte carbone. Les facteurs d'émissions sont également mis à jour voire recalculés via des analyses de cycle de vie simplifiées le cas échéant sur la base des données reconnues (Carbon Cloud, Agribalyse, EVEA, Base Empreinte, Ecoinvent...).

Cette année, par exemple la comptabilisation de l'impact de plusieurs familles de produits comme les coffrets et les compléments alimentaires dans le scope 3 ont été reprecisés.

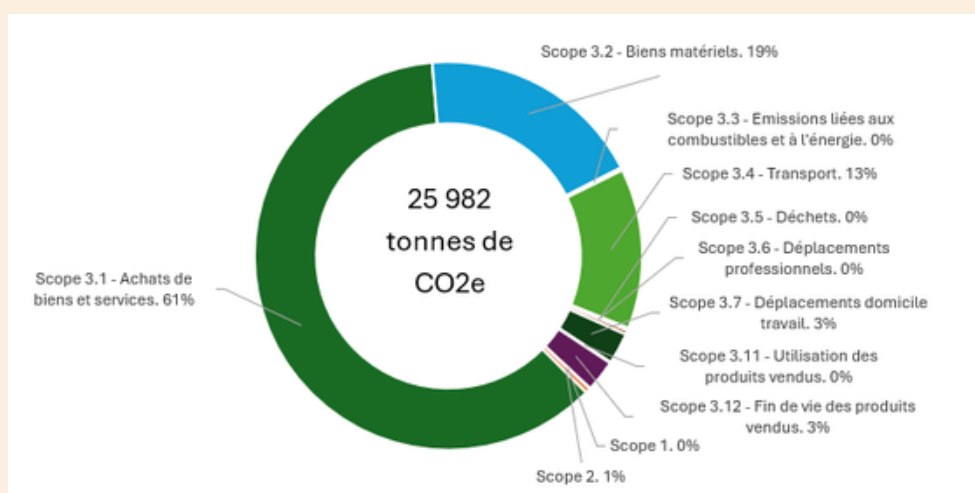


scope 1 : les émissions de gaz à effet de serre directement émises par l'entreprise

scope 2 : les émissions indirectes associées à la consommation d'énergie

scope 3 : les émissions indirectes de l'entreprise comme l'achat des marchandises et de services, le transport ou la gestion des déchets

Total des émissions GES d'Aroma-Zone en 2024 par catégorie :



Données clés observées

Catégorie GHG		Type de données	Année de référence 2022 (tCO2e)	2023 (tCO2e)	2024 (tCO2e)
Scope 1		Données spécifiques internes	12.46	13.97	13.61
Scope 2 - Location Based		Données spécifiques internes	83.62	77.21	115.26
Scope 3		NA	14 102.87	19 725.89	25 852.99
3.1	Achats de biens et services	- Données primaires pour les matières premières - Données secondaires pour les services et consommables	8 871.20	10 887.27	15 906.24
3.2	Biens matériels	Données financières	1 862.12	4 206.95	4 892.10
3.3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie	Données secondaires : moyennes nationales	40.69	43.09	56.64
3.4	Transport	Données primaires fournies par les fournisseurs	2 241.70	2 970.12	3 474.59
3.5	Déchets	Données primaires spécifiques aux matériaux	107.72	148.66	53.07
3.6	Déplacements professionnels	Données primaires fournies par notre gestionnaire de déplacements professionnels ou calculées sur les distances	51.52	147.37	89.98
3.7	Déplacements domicile travail	Données primaires : enquête auprès des salariés	373.20	545.77	676.98
3.11	Utilisation des produits vendus (émissions directes)	Données primaires spécifiques aux produits	7.20	6.40	18.12
3.12	Fin de vie des produits vendus	Données primaires spécifiques aux matériaux	547.53	770.26	685.26
Total des 3 scopes		NA	14 198.95	19 817.07	25 981.86
Part FLAG ¹ (%)		NA	19.25%	14.68%	15.17%

Limites des données

Nous travaillons à augmenter d'année en année la part de données primaires qui est utilisée dans le bilan carbone, et réduire les données financières.

Pour les émissions du scope 3, catégorie 4 « Transport », les données de CO2e considérées en 2024 sont celles fournies par les transporteurs à partir de leurs calculs des distances, poids et modes de transport. En 2025, la méthode de calcul de ces émissions pour le Bilan Carbone sera améliorée par la réalisation en interne de l'ensemble des calculs grâce aux outils et à la méthodologie de la Charte Fret²¹, dans laquelle Aroma-Zone s'engage via le programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique porté par l'ADEME).

¹ FLAG : Forest, Land and Agriculture

TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION ET OBJECTIFS

En février 2025, Aroma-Zone a obtenu la validation par la Science Based Targets initiative (SBTi) de ses objectifs de réduction à court terme (2030) des émissions carbone, fondés sur des données scientifiques.



Les objectifs validés sont les suivants :

ID de l'objectif	Type de d'objectif	Objectifs	Scope couvert en % et tCO2e en 2022
NT-ABS1	Réduction absolue	AROMA-ZONE s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre du scope 1 de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022.	100% du scope 1, soit 12.46 tCO2e en 2022
NT-O1	Electricité renouvelable	AROMA-ZONE s'engage également à augmenter l'approvisionnement annuel actif en électricité renouvelable de 0 % en 2022 à 100 % d'ici 2030.	100% du scope 2, soit 83.62 tCO2e en 2022
NT-INT1	Intensité économique (GEVA ²)	AROMA-ZONE s'engage en outre à réduire les émissions de gaz à effet de serre du scope 3, liées aux biens et services achetés, au transport amont et à la distribution, à l'utilisation des produits vendus et au traitement en fin de vie des produits vendus, de 51,6 % par millier d'euros de valeur ajoutée d'ici à 2030, par rapport à l'année de référence 2022.	79.6% du scope 3 en 2022, soit (11 224.1 tCO2e) : • 95% de la cat. 3.1 - Achats de biens et services (8 427.6 tCO2e) • 100% de la cat. 3.4 - Transport (2 241.7 tCO2e) • 100% de la cat. 3.11 - Utilisation des produits vendus (7.2 tCO2e) • 100% de la cat. 3.12 - Fin de vie des produits vendus (547.5 tCO2e)

Les objectifs concernant les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités de l'entreprise (scopes 1 et 2) sont cohérents avec les réductions nécessaires pour maintenir le réchauffement à 1,5°C.

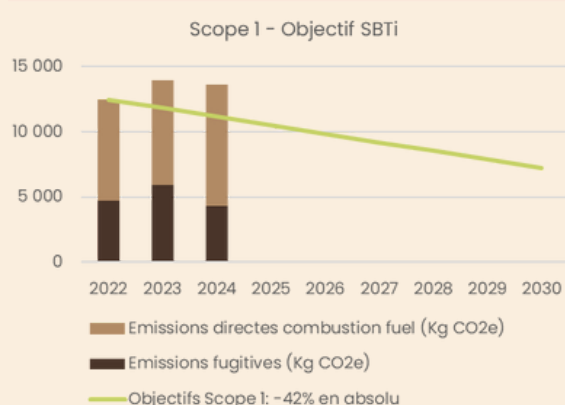
Les objectifs à court terme ont été fixés conformément à la version 5.2 du « SBTi Criteria and Recommendations for near-term targets » et à la version 2.3 du « SBTi Corporate Near-Term Tool ».

² GEVA : Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added

PROGRESSION DES OBJECTIFS

Scope 1 : objectif NT-ABS1

Les émissions directes de gaz à effet de serre d'Aroma-Zone (Scope 1) proviennent de la consommation de carburant des véhicules possédés en propre, ainsi que des fuites de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation.



Afin d'atteindre son objectif de 42% de réduction des émissions de GES du scope 1 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022, Aroma-Zone a pour projet d'électrifier son parc de véhicules en propre. Les émissions directes liées à la combustion de fuel devraient ainsi disparaître.

Ce projet ne débutera qu'en 2025, ce qui explique que ces émissions ne diminuent pas encore en 2024 par rapport à l'année de référence 2022.

Le remplacement progressif des véhicules à partir de 2025 permettra une diminution des émissions par pallier.

Scope 2 : objectif NT-O1

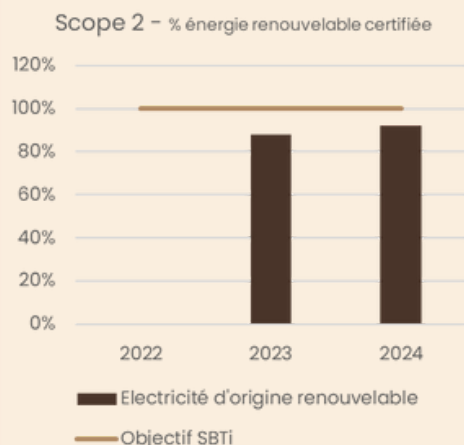
Les émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie proviennent uniquement de la consommation d'électricité de l'ensemble des sites de l'entreprise (usine, plateforme logistique, bureaux, boutiques), Aroma-Zone n'utilisant pas d'autres sources d'énergie.

Aroma-Zone a atteint en 2024 un approvisionnement annuel en électricité renouvelable, avec des certificats Garanties d'origine, de 92%.

Aroma-Zone se rapproche ainsi de son objectif d'approvisionnement 100% énergie renouvelable en 2030. Les prochaines actions consistent à passer les dernières boutiques en contrat d'électricité d'origine renouvelable, et de continuer à contractualiser un approvisionnement renouvelable pour les nouvelles ouvertures.

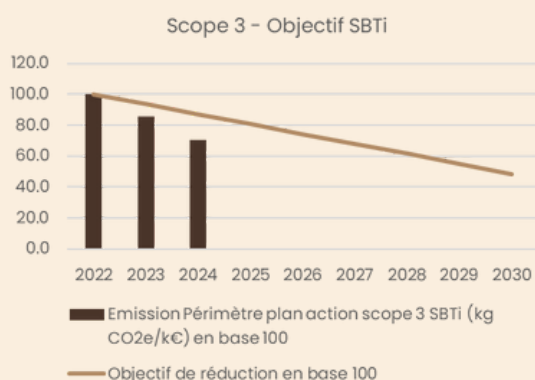
Par ailleurs, Aroma-Zone travaille à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses sites afin de produire sa propre énergie renouvelable.

Enfin, Aroma-Zone analyse l'ensemble de ses process sur la sobriété énergétique afin de réduire les consommations électriques et s'engage dans une démarche de certification environnementale de ses sites (ISO 14001 et 50001).



Scope 3 : objectif NT-INT1

Les autres émissions indirectes d'Aroma-Zone, en lien avec l'ensemble de la chaîne de valeur, sont en grande majorité dues aux achats de biens et services, aux biens matériels et investissements, ainsi qu'aux transports en amont et à la distribution.



Par rapport à l'année de référence 2022, Aroma-Zone a réduit de 29,5% ses émissions de CO2 relatives par milliers d'euros de valeurs ajoutées sur son périmètre d'action SBTi du scope 3.

Ainsi, Aroma-Zone a déjà contribué à l'atteinte de 57% de son objectif de réduction relatif aux émissions liées aux biens et services achetés, au transport amont et à la distribution, à l'utilisation des produits vendus et au traitement en fin de vie des produits vendus.

Pour continuer sur cette tendance, Aroma-Zone mobilise plusieurs leviers d'actions :

- **Gouvernance :**

Ces projets étant au cœur de la stratégie d'Aroma-Zone, une gouvernance spécifique a été mise place avec la création d'un comité impact climat se réunissant 3 fois par an reportant ensuite à un comité exécutif spécifique.

- **Transport**

Aroma-Zone s'est engagé dans le dispositif Fret 21 du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique porté par l'ADEME) en mars 2025 avec pour objectif de fiabiliser ses données et réduire les émissions carbone du fret. Des premières actions ont été mises en place notamment visant à la réduction des transports aériens dans le cadre des approvisionnements.

- **Fournisseurs / partenaires**

Afin de réduire les impacts de sa chaîne de valeur, Aroma-Zone met l'accent sur les Achats Responsables et l'engagement de ses fournisseurs.

Chaque fournisseur est invité à signer la charte des achats responsables d'Aroma-Zone, une charte exigeante sur le plan social et également sur le plan environnemental.

Les fournisseurs sont également évalués à travers la plateforme d'évaluation Ecovadis qui permet un focus sur leurs efforts en termes de mesure et de plan d'action spécifique sur la composante carbone.

- **Ecoconception et économie circulaire**

Pour réduire les émissions liées aux produits et emballages, Aroma-Zone travaille sur l'écoconception de ses produits au travers d'une charte d'écoconception exigeante (origine et process de production des matières premières, matériaux d'emballages recyclés ou d'origines renouvelables, réduction des emballages, recyclabilité,...).

Aroma-Zone met en œuvre et expérimente également de nouveaux modes de consommation mettant en avant l'économie circulaire (recharges, vracs, consigne).

Annexe 1 : Progrès sur les objectifs à court terme validés, basés sur des données scientifiques

Données [Objectifs]	Valeurs en années de référence 2022	Valeurs en 2024	% évolution en 2024 par rapport à 2022	Complétion de l'objectif (%) en 2024
Scope 1 (tCO2e) [NT-ABS1]	12.46	13.61	+9%	0%
Consommation totale d'électricité (en kwh)	2 054 524	2 925 372	+42%	NA
Quantité d'électricité provenant de sources renouvelables (kWh)	0	2 700 666	Non calculable car 0 kwh en année de référence	NA
% d'électricité provenant de sources renouvelables [NT-O1]	0%	92%	NA	92%
Emissions en absolu du scope 3 en lien avec l'objectif [NT-INT1] (tCO2e)	11 224.07	19 288.90	+71.8%	NA
Emissions en intensité monétaire du scope 3 pour l'objectif [NT-INT1] (tCO2e/k€ valeur ajoutée) ³ (100% catégories 3.4, 3.11, 3.12 et 95% catégorie 3.1)	100	70.47	-29.5%	57.2%

³ Les émissions en intensité monétaire en tCO2e/K€ du scope 3 pour l'objectif NT-INT1 sont indiquées dans le tableau en base 100 (100 sur l'année 2022)